

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 25/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°
- notifié au destinataire le 25/06/2020

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - ASSOCIATION LES Z'HERBES FOLLES - FERME PEDAGOGIQUE DE PONTOISE : SOUTIEN A DEUX NOUVEAUX PROJETS

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°4 du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 adoptant le budget 2020,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de développement durable et de biodiversité,

CONSIDERANT l'intérêt des deux nouveaux projets présentés, le conservatoire des races domestiques françaises et le rucher pédagogique,

DECIDE :

Article 1 :

LE VERSEMENT d'une subvention de 10 000 € à l'association les Z'herbes folles, ferme pédagogique de Pontoise pour la réalisation des deux projets de conservatoire des races domestiques françaises et de rucher pédagogique.

Article 2 :

QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020, nature 6574.

Article 3 :

QUE la présente décision sera notifiée à l'association les Z'herbes folles, ferme pédagogique de Pontoise.

Article 4 :

QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance de 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 22 juin 2020

Le Président



Dominique LEFEBVRE